Interdiction d'ouverture et d'exploitation de salles de fêtes en bâches

Joël Allagbé salue la décision de Tonato

(Les représentants de l'État doivent veiller à l'application de cette décision, recommande-t-il)



Santé Tout sur la fasciste nécrosante

Hospitalisé depuis deux semaines

utorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Razacki Radji abandonné par sa famille politique

(Djogbénou n'est certainement pas informé de l'état de santé du CA 4 de Porto-Novo)

4è édition de la rencontre annuelle des professeurs de philosophie engagés du Bénin P.6

L'importance de la philosophie reconnue

5è forum international de la démocratie participative en Afrique

Luc Atrokpo lance les réflexions sur la gestion des crises





GUÉRITE TV MONDE

Rouvre bientôt ses portes

1 00229 91 19 1010



Retrouvez nos articles sur www.gueritetvmonde.bj

LAGUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informer plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN
Tél/WhatsApp: 97819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU
Tél/WhatsApp: 00229 97262671

Directeur de l'ublication

Rédaction

Latifath KOWENOU
Faosiya SEFOU
Anselme ORICHA (Stg)
Amanda E. DACKEY

Graphiste

S - Design



Tél/WhatsApp: 00229 91 19 10 10



Hospitalisé depuis deux semaines

Razacki Radji abandonné par sa famille politique (Djogbénou n'est certainement pas informé de l'état de santé du CA 4 de Porto-Novo)

La rédaction

e chef du 4è arrondissement de Porto-No-Radji, plus connu sous le surnom de Sotiè, traverse actuellement une période particulièrement difficile. Selon nos informations, ce membre dévoué de l'Union Progressiste le Renouveau (UP-R) est gravement malade, ce qui l'empêche désormais de se déplacer. En effet , il perd progressivement l'usage de ses membres du côté droit. Une situation préoccupante qui laisse cet homme, pilier de sa communauté et de son parti, dans une grande détresse. Surtout que sa famille politique semble l'avoir oublié. Hospitalisé depuis deux semaines, Abdoul Razacki Radji n'a reçu aucune visite ou marque de soutien de ses camarades de lutte. Ce silence est d'autant plus troublant que l'élu local est un fervent défenseur des valeurs de son parti.

Il est important de rappeler que c'est dans ces moments de vulnérabilité que la soli-

darité doit s'exprimer. Les membres de l'Union Progressiste le Renouveau, et plus particulièrement ses Ivo, Abdoul Razacki responsables, devraient se rappeler que l'engagement politique ne se limite pas aux actions publiques. Le soutien envers les siens, surtout en période de difficulté, est une valeur essentielle qui doit primer.

> Le président du parti, Joseph Djogbénou, connu pour son sens du devoir et de la solidarité, n'a probablement pas été informé de l'état de santé de Abdoul Razacki Radji. Il est certain qu'une fois averti, il agira rapidement pour apporter l'attention et le réconfort nécessaires à son camarade de lutte. Un simple geste de leur part, qu'il s'agisse d'une visite ou d'un appel, pourrait grandement soulager Abdoul Razacki Radji, qui a tant donné pour son parti. Cette épreuve doit être l'occasion pour les membres de cette grande famille politique de renforcer les liens de fraternité qui les unissent.





BOHICON **GUERITE TV MONDE**

Rouvre bientôt ses portes







5è forum international de la démocratie participative en Afrique

Luc Atrokpo lance les réflexions sur la gestion des crises

A Latifath KOWENOU

e 5è Forum International de la Démocradie Participative en Afrique (FIDEPA 5) a été lancé ce jeudi 8 août 2024 dans la salle rouge du Palais des Congrès de Cotonou. Présidé par Luc Sètondji ATROKPO, maire de Cotonou et président de l'OIDP Afrique, ce séminaire s'est concentré sur le thème : «Citoyenneté et démocratie participative comme leviers de relance des territoires en Afrique dans un contexte de crises géopolitiques, économiques et de transition». Selon le président de l'OIDP Afrique, cette thématique reflète la détermination des participants à faire de la participation citoyenne un outil puissant pour la résilience et le développement des territoires.

Réunissant plus de 800 personnalités béninoises étrangères, ce forum avait pour objectif de mener des réflexions sur la citoyenneté active et la participation démocratique, de partager des expériences et des bonnes pratiques, de favoriser les échanges sur les politiques et les pratiques efficaces entre collectivités territoriales et divers acteurs de la démocratie participative, et de proposer des actions pour une relance démocratique efficace et inclusive.

« La démocratie participative se présente comme une réponse efficace aux défis du monde contemporain en offrant une plateforme pour l'expression citoyenne, qui



est la co-construction des politiques publiques », a indiqué le maire Luc Sètondji ATROKPO. La fin des travaux de cette rencontre permettra de promouvoir le développement des territoires. Le garde des Sceaux du Bénin, Yvon DETCHENOU, a salué cette initiative tout en exprimant le mérite de cette rencontre, portée et encouragée par la gouvernance locale.

Le maire Luc Sètondji ATROKPO a profité de cette occasion pour adresser ses remerciements au gouvernement du président Patrice TALON ainsi qu'aux différents partenaires du FIDEPA 5.

Par ailleurs, plusieurs initiatives de démocratie participative ont permis d'améliorer significativement la gestion des villes et des territoires, mais d'importants défis restent à relever. Parmi ceux-ci, le maire a souligné la résistance au changement, le manque de ressources et la nécessité de former et de sensibiliser davantage les citoyens et les leaders locaux afin d'asseoir une véritable participative démocratie dans les territoires.

Grâce à ce séminaire de trois jours qui a pris fin ce samedi 10 août, des modèles de gouvernance innovants et des solutions permettant de faire face aux crises mondiales ont été élaborés, dans le but de mettre en place un dispositif de gouvernance inspirant et inclusif pour les collectivités territoriales.







SANTÉ

Santé

Tout sur la fasciste nécrosante

La fasciste nécrosante est une infection bactérienne extrêmement rare mais souvent décrite grave, comme une «maladie mangeuse de chair.» Elle attaque les couches profondes de la peau et les tissus sous-cutanés, se propageant rapidement le long des fascies, les membranes qui entourent les muscles. Les cas les plus sévères peuvent mener à une dégradation des tissus, entraînant des complications potentiellement mortelles si elle n'est pas traitée rapidement.

Les symptômes

Les symptômes de la fasciste nécrosante commencent

souvent par une douleur intense et disproportionnée par rapport à l'apparence initiale de la blessure. Les patients peuvent également ressentir une rougeur ou un gonflement au niveau de la zone touchée. À mesure que l'infection progresse, des signes de choc comme la fièvre, une baisse de la pression artérielle et une fréquence cardiaque élevée peuvent se manifester. La peau peut devenir violacée, présenter des cloques ou même des zones de nécrose, où les tissus sont morts. La rapidité avec laquelle ces symptômes évoluent rend la condition particulièrement dangereuse.

Les causes

Les causes principales de la fasciste nécrosante incluent des bactéries telles que le Streptococcus pyogenes, parfois appelé streptocoque du groupe A, et le Staphylococcus aureus. Ces bactéries peuvent entrer dans le corps par des coupures, des blessures chirurgicales ou des piqures d'insectes, surtout si le système immunitaire de la personne est affaibli. D'autres facteurs de risque incluent les maladies chroniques telles que le diabète, les troubles immunitaires, et une mauvaise circulation sanguine.

ment antibiotique seul n'est souvent pas suffisant, et une intervention chirurgicale est souvent nécessaire pour retirer les tissus infectés afin d'empêcher la propagation

de la maladie. Dans les cas

nécessaire pour stabiliser les

Le traitement de la fasciste

nécrosante doit être entre-

pris en urgence. Il comprend

généralement l'administra-

tion rapide d'antibiotiques

intraveineux puissants pour

combattre l'infection bacté-

rienne. Cependant, le traite-

les plus graves, cela peut impliquer des amputations. Un suivi médical intensif en soins intensifs est également

patients.

Aliments à éviter

En ce qui concerne l'alimentation, il n'existe pas d'aliments spécifiques à éviter pour prévenir la fasciste nécrosante, étant donné que cette maladie n'est pas liée directement à l'alimentation. Cependant, une alimentation équilibrée, riche en nutriments, peut aider à maintenir un système immunitaire fort, réduisant ainsi le risque d'infections graves. Il est aussi essentiel de maintenir une bonne hygiène, surtout en cas de blessures ou coupures, et de consulter immédiatement un médecin en cas de signes d'infection.

Le traitement

SOCIETE

Abus d'alcool chez les jeunes

Les dangers de sa consommation excessive

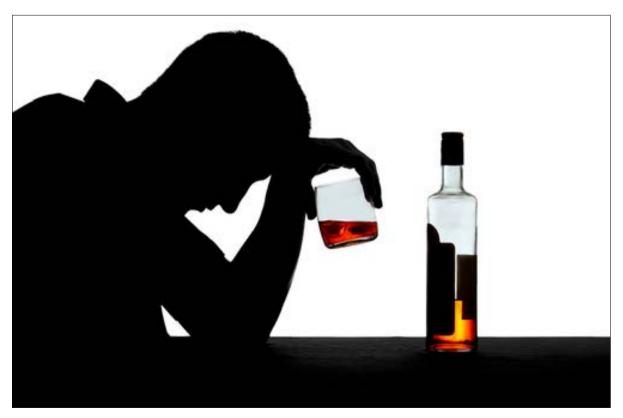
Amanda E. DACKEY

a consommation excessive d'alcool est ■ un phénomène très répandu chez les jeunes, notamment Bénin. au Considéré comme un vecteur d'euphorie, l'alcool est souvent perçu comme un moyen de repousser ses propres limites. La pression sociale, le désir de se faire une renommée, ou encore la volonté de lutter contre un mal-être lié à l'école, à la famille ou aux amis, sont autant de facteurs qui favorisent cette consommation. L'alcool semble accroître la confiance en soi et donner de l'assurance dans les relations avec autrui.

Cependant, selon les spé-

cialistes de la santé, cette consommation, qu'elle soit excessive ou régulière, représente un réel danger, surtout chez les jeunes. Elle est à l'origine de nombreuses maladies, telles que les cancers de la gorge, du foie ou du sein, les hémorragies cérébrales, l'hypertension artérielle, les affections cardio-vasculaires, et la cirrhose du foie. Sans oublier la dépendance et l'addiction qu'elle peut engendrer.

Au-delà des effets à long terme, l'alcool peut également entraîner des comportements dangereux. Selon les sociologues et autres experts, des mesures drastiques doivent être prises par les autorités pour limi-



ter la prolifération des bars, des boîtes de nuit et autres lieux de vente de cet alcool, nocif pour l'organisme humain. Par ailleurs, un appel est lancé aux parents, aux acteurs de la société civile, aux chefs traditionnels et aux leaders religieux, afin de mener des actions concrètes pour rééduquer la jeunesse, espoir de la nation. Une jeunesse bien éduquée est une garantie pour le développement d'une nation.



ACTUALITE

4è édition de la rencontre annuelle des professeurs de philosophie engagés du Bénin

L'importance de la philosophie reconnue

Anselme ORICHA

'Université de Parakou a accueilli les travaux de la quatrième édition de la rencontre annuelle des enseignants de philosophie du Bénin, tenue du jeudi 8 au samedi 10 août 2024. Baptisée «Ré'A-Philo», cette rencontre s'inscrit dans une dynamique visant à rendre la philosophie plus pratique au Bénin. La salle 22 de l'Université de Parakou a été le lieu de ce rassemblement, qui a vu la participation de plusieurs autorités politico-administratives et pédagogiques. Parmi les personnalités présentes, on compte Sanni Bio Bayé, secrétaire général de la préfecture du Borgou, représentant le préfet Djibril Mama Cissé; le représentant du médiateur de la République ; le conseiller technique du ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle; et son directeur de cabinet, Garba Ayouba, qui a donné le coup d'envoi des travaux.

Rouhayathou Daouda Yessoufou, présidente du Groupe des Professeurs de Philosophie Engagés du Bénin et cheffe du groupe spécialisé en philosophie à la Direction de l'Inspection Pédagogique, de l'Innovation et de la Qualité, a rappelé les objectifs de Ré'A-Philo lors de son discours d'ouverture. «La rencontre qui nous réunit dans ce prestigieux cadre trouve ses origines dans une question épineuse qui, sans doute, compte parmi les nombreux préjugés dont souffre la philosophie : son caractère trop théorique et abstrait. Certes, la réflexion relève



de l'abstrait, mais l'abstrait part toujours du concret. Le concret dont nous parlons, c'est la société, l'entourage au sein duquel le bien-être, le pouvoir, l'économie, l'environnement, le développement, le travail, la justice, et l'éducation représentent en majorité les préoccupations. C'est à juste titre que cette année, les échanges s'articuleront autour du thème : 'L'enseignant(e) de philosophie : un artisan du savoir, du pouvoir et de l'avoir', permettant d'apprécier l'importance de la philosophie dans un monde où tout est matérialisé et matériel», a-telle expliqué.

Ce thème, choisi pour cette quatrième édition, a été jugé particulièrement évocateur par Sanni Bio Bayé, représentant le préfet Djibril Mama Cissé. Il a salué la contribution des professeurs de philosophie à la construction d'une société plus juste, plus paisible et plus harmonieuse. Selon lui, comment serait la société

béninoise si les philosophes n'avaient pas enseigné la morale, l'éthique et d'autres notions essentielles aux cadres de divers secteurs de l'économie béninoise ? En répondant à cette question, il a souligné l'importance de l'enseignement philosophique dans notre société ainsi que le rôle crucial de ceux qui transmettent ces connaissances. «Il convient de rappeler que les grands défis mondiaux de développement, si chers aux Nations Unies, notamment les ODD, ont leurs fondements dans des concepts de paix, de justice, de gouvernance énoncés depuis des lustres par les philosophes», a déclaré Sanni Bio Bayé. Plus loin, il a ajouté : «Les enseignants de philosophie permettent aux élèves et étudiants d'acquérir un savoir renforçant leur compétence et leur capacité à prendre des décisions éclairées et pertinentes dans diverses situations, même les plus complexes.» Pour conclure, il a cité le philosophe Albert Tibodé: «La

philosophie peut se définir non comme la science de tout mais comme la science du tout.»

La rencontre a été riche en communications et en échanges, notamment grâce à la présentation de Lucien Coomlan Glèlè Langanfin, inspecteur de l'enseignement secondaire général, qui a exposé le thème en profondeur, avec des exemples concrets. À travers des sessions de questions-réponses, les participants ont pu mieux comprendre la thématique.

Garba Ayouba, le directeur de cabinet du ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, a exprimé sa reconnaissance envers les enseignants de philosophie pour leurs efforts constants en faveur du renforcement du système éducatif béninois. Il a profité de l'occasion pour réitérer les remerciements du ministre aux acteurs du sous-secteur, en particulier aux ensei-

gnants, suite à la proclamation des résultats du Brevet d'Études du Premier Cycle et du Baccalauréat. «Depuis quelques années, notre système éducatif s'est engagé dans un processus de transformation qualitative, et ceci grâce à vos efforts quotidiens», a-t-il reconnu. Il a ajouté que l'histoire retiendra que grâce aux contributions multiples, dont celles issues des différentes éditions de Ré'A-Philo, le système éducatif de notre pays progresse vers l'excellence scolaire. Enfin, il a réaffirmé la disponibilité du ministère à accompagner les enseignants de philosophie dans leurs échanges fructueux, notamment autour des enjeux liés à l'accélération de la transformation du système éducatif béninois.

Conformément à leur tradition, les professeurs de philosophie engagés du Bénin ont honoré deux de leurs membres ayant fait valoir leur droit à la retraite.



Interdiction d'ouverture et d'exploitation de salles de fêtes en bâches

Joël Allagbé salue la décision de Tonato

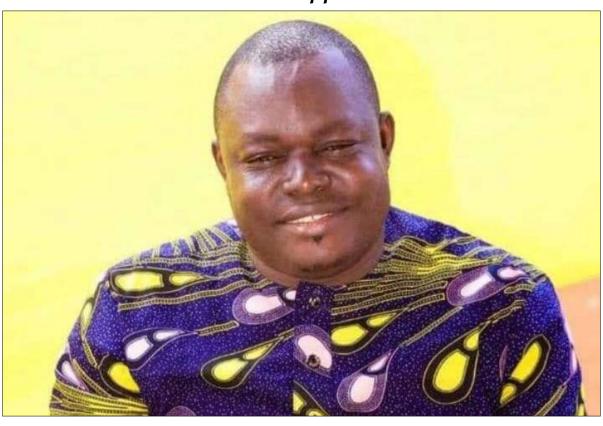
(Les représentants de l'État doivent veiller à l'application de cette décision, recommande-t-il)

Anselme ORICHA

🕇 uite au rappel à l'ordre du ministre du Cadre de vie et des Transports, chargé du Développement durable, interdisant l'ouverture et l'exploitation des salles de fêtes sous bâches à titre professionnel sur l'ensemble du territoire national, Joël Allagbé, promoteur de salles de fêtes, a partagé ses impressions. Invité de l'émission «Réveil matinal» sur Guérite TV Monde, dans la rubrique «Interview matinale», Joël Allagbé s'est félicité de cette décision qui, selon lui, vient mettre fin à une pratique perturbant la quiétude des populations.

L'invité de Latifath Kowenou, tout en dressant un état des lieux de cette pratique dans les différentes régions du Bénin, estime qu'il était nécessaire que le gouvernement prenne ses responsabilités. «Quand vous voyez des espaces publics, ou des voies bloquées par des bâches pour des manifestations, cela entrave la circulation. Dans les quartiers où l'on installe ces bâches, cela crée aussi une pollution sonore...», a expliqué Joël Allagbé. C'est pourquoi, selon lui, «le gouvernement doit agir pour permettre aux populations de vivre paisiblement et de se reposer tranquillement chez elles».

Pour ce promoteur de salles de fêtes à Porto-Novo, un lieu destiné à accueillir des festivités doit répondre aux normes en vigueur. À ce titre, il a exhorté ses collègues à se conformer aux lois de la République pour éviter des sanctions. «Nous devons nous mettre en règle pour éviter les déra-



pages», a-t-il insisté. Selon lui, les salles de fêtes climatisées sont plus aptes à lutter contre la pollution sonore. Il encourage donc tous ceux qui souhaitent organiser des fêtes à privilégier ces lieux, non seulement pour faire des économies, mais aussi pour respecter la législation en vigueur.

Pour conclure, Joël Allagbé a invité toutes les structures déconcentrées de l'État à appliquer rigoureusement cette décision du gouvernement pour atteindre les résultats escomptés. «Il est important que chaque commune, chaque responsable au niveau de chaque ville, prenne les dispositions nécessaires pour soutenir cette initiative du gouvernement et libérer les espaces au bénéfice des populations», a-t-il recommandé. «Aujourd'hui, si nos espaces publics et de détente sont libérés, nous pourrons profiter de ces lieux d'attraction pour nous reposer», a-t-il ajouté pour conclure.



01 BP 3502 - 01 BP 3621 Cotocou - BEHHA Felt. (+ 329 21 31 77 74 / 31 31 52 318 Fam. +329 21 31 51 119 the of inforting course, he

Cotonou le. D 7 Mill 2024

COMMUNIQUE DU MINISTRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMUNIQUE RADIODIFFUSÉ ET TÉLÉVISÉ

Il m'a été donné de constater que malgré les dispositions du décret n°2022-301 du 25 mai 2022 portant règlementation du bruit en République du Bénin, les salles de fêtes sous bâches continuent de fonctionner et de nouvelles salles sont aussi en construction dans plusieurs villes du Bénin. A cet effet, je voudrais rappeler aux promoteurs desdites salles de fêtes et aux populations que l'article 20 dudit décret dispose que : « L'ouverture et l'exploitation des salles de fêtes en bâches à titre professionnel sont interdites sur toute l'étendue du territoire national ». En conséquence, ces salles de fêtes devraient déjà être démantelées.

Dans le but de faire respecter cette disposition, j'informe les promoteurs des salles de fêtes et les populations que mes services sont instruits à organiser des patrouilles inopinées sur toute l'étendue du territoire national aux fins de contrôle, et tout contrevenant sera soumis aux rigueurs des sanctions y afférentes.

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports chargé du Développement Durable compte sur l'écocitoyenneté et le sens chacun.

> José TONATO Ministre du Cadre de Vie et des Transports

MINISTRE



chargé du Développement Durable

Compte rendue du conseil des ministres du 30 07 2024

REPUBLIQUE DU BENIN
Fruermet-Justice-Travail
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

N° 26/2024/PR/SGG/CM/OJ/ORD

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 31 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives

Création de l'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation et approbation de ses statuts.

Un diagnostic de l'organisation et de l'animation de la recherche et de l'innovation dans notre pays révèle l'existence de plusieurs structures avec une redondance des missions. Cette multiplicité d'acteurs entraîne un éparpillement des ressources affectées, avec une opérabilité faible des activités compromettant par conséquent la bonne gestion scientifique et financière des instituts et laboratoires.

De fait, il s'impose une réforme et un repositionnement du secteur de la recherche et de l'innovation. Celle-ci prendra en compte les volets restructuration, financement, valorisation au plan national, aux fins d'une meilleure visibilité. D'où la création de la présente agence dont les statuts ont été, par la même occasion, approuvés.

La création de cette agence favorisera par ailleurs l'acquisition d'équipements de pointe au sein d'instituts thématiques qui seront évalués périodiquement puis labelisés. Il en sera de même pour d'autres outils techniques sur des créneaux porteurs, sans compter la possibilité de négocier des accords de licence et des transferts technologiques.

II- Communications.

II-1. Signature d'une convention minière pour l'exploitation de kaolin dans la commune de Kétou, en vue du fonctionnement de l'usine de fabrication de carreaux de céramique implantée dans la Zone de Développement industriel de Glo-Djigbé (GDIZ).

L'option faite de valoriser les ressources minérales de notre sous-sol, a induit diverses actions de promotion qui ont permis d'intéresser des

opérateurs intervenant dans la chaîne d'extraction et de transformation desdites ressources.

C'est à cet effet que la Société d'Investissement et de Promotion de l'Industrie – Bénin (SIPI-Bénin) a conclu un accord-cadre avec la Société spécialisée AFRIKAN CERAMICS SOLUTIONS pour la mise en place d'une usine de production de carreaux de céramique dans la GDIZ dont la mise en service prochaine va générer plusieurs centaines d'emplois permanents.

Les essais de caractérisation réalisés sur ces matériaux sont concluants. Les gisements d'argile de Kétou sont de type kaolin et constitueront la ressource principale. En plus de ces gisements, ceux de Zogbodomey de même que le granite de Djidja seront exploités afin de disposer des matières premières nécessaires.

Le Conseil s'est donc prononcé en faveur de la signature d'une convention pour l'exploitation de ces ressources minières, à charge pour les ministres concernés de veiller à sa mise en œuvre conformément aux clauses contractuelles.

II-2. Contractualisation pour les missions de maitrise d'œuvre complète des travaux de voirie et d'assainissement ainsi que pour les études d'impact environnemental et social et Plan d'action de réinstallation dans le cadre des investissements municipaux du Programme Building Resilient and Inclusive Cities (BRIC) dans les communes d'Allada, Aplahoué, Lokossa, Djougou, Kandi, Dassa-Zoumé et Pobè.

Ce programme vise l'amélioration de l'accès aux services urbains résilients au climat et détermine les modalités de prestation de ceux-ci dans les communes bénéficiaires. Il couvre sept (7) des douze (12) communes chefslieux de département, sa misc en œuvre s'étendant de 2023 à 2027.

Le BRIC intègre par ailleurs deux des huit sous-programmes du Programme Villes et Territoires Durables, qui sont à l'intersection de l'appui au développement urbain, de l'opérationnalisation de la loi n° 2021-14 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin et de l'amélioration de l'adaptation climatique/gestion des risques de catastrophes. Le programme BRIC, par le biais du renforcement de l'outil conventionnel Etat-Communes, contribuera à la résilience climatique en

conférant aux collectivités territoriales un rôle plus important dans la fourniture des infrastructures et des services urbains de base.

Des conventions spécifiques ont été signées avec les communes concernées pour leur donner les prérogatives de mettre en œuvre les activités relatives aux investissements municipaux avec le soutien des conducteurs d'opération.

Au terme des études d'identification, des projets de voirie et d'assainissement sont retenus dans le cadre de ces investissements. Afin d'assurer une cohérence des interventions et une atténuation des impacts pour les populations bénéficiaires entre les investissements du niveau central et les investissements municipaux, il urge d'accélérer le calendrier d'exécution de ces derniers au regard des étapes déjà franchies par les premiers.

II-3. Organisation d'un test de sélection d'Aspirants au métier d'Enseignant (AME) au profit du ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, au titre de l'année scolaire 2024-2025.

L'effectif des AME de ce sous-secteur, estimé à 14.746 au cours de l'année scolaire 2019-2020, est passé à 15.362 en 2023-2024. Malgré cet effort remarquable, des besoins en personnels qualifiés restent à couvrir pour l'année scolaire 2024-2025 dans les collèges et lycées.

Or, à ce jour, seulement 1.212 AME restent encore disponibles dans la base de données et aucun d'entre eux n'est qualifié dans les matières telles que l'éducation physique et sportive, la philosophie ainsi que l'économie familiale. Il en est de même pour les mathématiques, le français, la physique-chimie et la technologie; tandis que le nombre des spécialistes est faible s'agissant de l'allemand, de l'anglais, de l'économie, de l'espagnol, de l'histoire et de la géographie.

C'est pourquoi, le Conseil a marqué son accord pour l'organisation d'un test de qualification en vue de renforcer la base de données des AME dans ces matières, l'objectif étant la couverture intégrale des besoins au titre de l'année scolaire prochaine.

II-4. Dédommagement des personnes affectées par le projet de construction et d'exploitation du terrain de golf championship de 18 trous à Avlékété.

A l'issue de l'expertise commanditée sur la mise en œuvre de ce complexe sportif et touristique, il se révèle que le projet couvre une superficie de 111 hectares de terres et affectera 173 personnes ainsi que 22 immeubles d'habitation et autres biens.

En application des dispositions légales et règlementaires en la matière, le Conseil a approuvé les dédommagements et indemnisations appropriés et instruit les ministres concernés de veiller à leur prise en compte diligente.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Ont été autorisées sous cette rubrique :

- la célébration de la 64^{ème} édition de la fête nationale, le 1^{er} août 2024;
- l'organisation de l'édition 2024 des consultations régionales des Institutions nationales des Droits de l'Homme de l'espace CEDEAO à Cotonou, du 26 au 30 août 2024; puis la participation du Bénin :
- aux olympiades panafricaines de mathématiques, édition 2024, à Johannesburg en Afrique du sud, du 10 au 20 août 2024;
- au Sommet de l'Avenir, à New-York, aux Etats-Unis d'Amérique, les 22 et 23 septembre 2024;
- à la 31^{ème} session ordinaire du Comité des Droits des personnes handicapées, à Genève en Suisse, du 12 au 17 août 2024.

IV- Mesures individuelles.

Ont été prononcées, les nominations ci-après :

√ A la Présidence de la République

Directeur général de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations

Monsieur Sindé Gilles CHEKETE

Directeur général de l'Agence nationale d'Identification des Personnes

Monsieur Aristide ADJINACOU

✓ Au ministère de l'Economie et des Finances

Secrétaire générale adjointe du ministère

Madame Awaou BACO

Conseiller technique aux Affaires fiscales

Monsieur Donald GANDJI

Conseiller technique juridique

Madame Beverly FAGBOHOUN

Conseillers techniques

Madame et monsieur

- Alice MASSIM OUALI
- Habib TIDJANI

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Paterson HOUNKANRIN

Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Moïse ILAYE BONI

Directeur général des Participations de l'Etat et de la Dénationalisation

Monsieur Moubarak SOUMANOU

Directeur général de l'Agence nationale de Supervision des Systèmes financiers décentralisés

Monsieur Philippe DAHOUI

Directrice générale de la Société pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro Entreprises

Madame Christel YEBE

Président de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF)

Monsieur Rafiou BELLO



8

NATION

Membre de la CENTIF au titre de haut fonctionnaire de la Police républicaine

Monsieur Edgard Landry ZOLA

Chef du service adjoint à l'Inspection générale des Finances

Monsieur Arnaud MENSAH

- ✓ Au ministère de la Justice et de la Législation
- · A la Chancellerie

Directeur des Affaires pénales et des Grâces

Monsieur Norbert Lié DADJO

- Dans les juridictions
- A la Cour Suprême

Conseillers

Messieurs

- Agboton Alexis METAHOU
- Wilfrid Sonagnon ARABA
- Seïdou BONI KPEGOUNOU
- Sanni Sidi Hamza GAUTHE

Avocat général

Monsieur Mèmavo Jacques HOUNSOU

A la Cour d'Appel de Cotonou

1er Substitut général

Monsieur Jules AHOGA

Conseillers

Messieurs

- Adjima KHALIFA DJIMILA
- Mitondji ADOKO
- Ignace ADIGBLI
- Dossa Justin AGASSOUNON
- A la Cour d'Appel d'Abomey

Président

Monsieur Christian Amaté ATAYI

Procureur général

Monsieur Ousman ALEDJI

• A la Cour d'Appel de Parakou

1er Substitut général

Monsieur Samuel NOUTOHOU

2^{ème} Substitut général

Monsieur Jesukon Antoine ABEVI

3ème Substitut général

Monsieur Jacques Fiacre AZALOU-TOKPASSI

Conseillers

Messieurs

- Antoine HOUEZE
- Bachirou ASSOUMA AMADOU
- A la Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme

Membre de la Chambre des appels

Monsieur Fortunato KADJEGBIN

• A la Cour Spéciale des Affaires foncières

Procureur spécial

Monsieur Freddy YEHOUENOU

Juge d'instruction du 1er cabinet

Monsieur Sourou Noël HOUNGBO

Conseillers

Messieurs

- Désiré Padel DATO
- Serge TCHINA
- Alphonse GBOSSOU

Juges

Mesdames et messieurs

- Mahutin Angèle Anna BADIN
- Fleuriane Edwige Triomphe IKO
- Barryath Olayde Akankey FATIO
- Emile LOGO
- Senakpon Hermann Mathieu AHOKPE
- Au tribunal de première instance de première classe de Cotonou

Procureur de la République

Monsieur Shegun TIDJANI SERPOS

Substitut chargé du Pôle des mineurs

Madame Augustine Blanche ADONON

Au tribunal de première instance de première classe de Parakou

Président

Monsieur Alou BANI DEMON

Juge d'Instruction du 1er Cabinet

Monsieur Jaurès Neil Sèna ZINFLOU

Juge d'Instruction du 2^{ème} Cabinet Monsieur Pierre Sètondji CODJIA

Procureur de la République

Monsieur Alain Raoul AGBOTON

• Au tribunal de première instance de 2 ême classe d'Abomey-Calavi

Juge du Pôle des mineurs

Madame Balkissou OSSENI épouse OSHO

1er Substitut du procureur

Madame Souhaïlatou TOURE IDRISSOU

2ème Substitut du procureur

Monsieur Jésoutonden Eude HOUNGBEDJI

3ème Substitut du procureur

Madame Irisse Akouélé FATOGNON épouse AVOHOU

• Au tribunal de première instance de 2 ème classe de Lokossa

Premier substitut du procureur

Monsieur Senan Gérard AFFEDIOU

• Au tribunal de première instance de 2ème classe de Savalou

Président

Monsieur Zéphyrin AGASSOUNON

Procureur de la République

Monsieur Firmin AMOUSSOU

• Au tribunal de première instance de 2ème classe de Comè

Président

Monsieur Laziwolé Aladé Abdou Karimi ADEOTI

Au tribunal de première instance de 1^{ère} classe de Porto-Novo

Juge d'instruction du 1er cabinet

Monsieur Kotè Pascal Hermann Yannick MENSAH

Juge d'instruction du 2ème cabinet

Madame Amour Héléna Ebun Oluwa MAHMA

Au tribunal de première instance de 2^{ème} classe d'Allada

Procureur de la République

Monsieur Idossou Ivignon Rodrigue SEDONOUGBO

Au tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Pobè

Président

Monsieur Affognon Thierry AHOVE

Au tribunal de première instance de 2^{ème} classe d'Abomey

Président

Monsieur Francis Enagnon BODJRENOU

Juge d'instruction du 1er cabinet et juge des mineurs

Madame Marie Mathilde Vinassé MEKPOH épouse SOUKPO

Juge d'instruction du 2 ème cabinet

Monsieur Mamoudou Adjassa ABIOLA

Juge d'instruction du 3^{ème} cabinet

Monsieur Euloge Philibert Mahutin Comlan QUENUM

Procureur de la République

Monsieur Marius HOUNDJI

✓ Au ministère du Numérique et de la Digitalisation

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Comlan Amour Abel KPOCHEME.

Fait à Cotonou, le 31 juillet 2024, be Secrétaire Général du Gouvernement, Edouard OUIN-OURO.

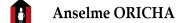


SOCIET

Occupation des élèves et écoliers en période de vacances

Les élèves de Parakou entre travail et préparation scolaire

(Les parents invités à leur encadrement)



Pendant les vacances scolaires, période généralement dédiée au repos, de nombreux élèves et écoliers à Parakou choisissent de mener des activités génératrices de revenus. Conscients des charges financières qui les attendent à la rentrée, ces jeunes se lancent dans diverses activités lucratives pour soutenir leurs parents et préparer le retour à l'école.

Dans les rues de la cité des Koburu, il n'est pas rare de croiser des élèves vendant divers produits. Certains sont embauchés dans des stations de lavage de motos et voitures, où ils travaillent dur et sont payés à la fin de la journée. Bien qu'ils réussissent parfois à gagner un peu d'argent, ces activités ne sont pas sans difficultés.

Abdou Dardï, élève en classe de cinquième, partage que les affaires ne sont pas toujours prospères : « Il y a des jours où le marché ne donne pas et nous sommes parfois découragés », confie-t-il. Djamil Soulé, qui travaille dans une station de lavage, raconte être parfois maltraité par des clients et se blesser souvent aux mains pendant le lavage des motos.

Malgré les obstacles, ces jeunes gardent en tête l'importance de leurs études. Ils prennent soin de ne pas négliger leur apprentissage, même en travaillant. Kassim Touré explique : « Au retour de la vente, chaque soir, je jette un coup d'œil aux anciens cahiers de mon grand frère qui a déjà fait la classe que je vais suivre à la rentrée. »

Si chercher des moyens financiers pour aider leurs parents est une démarche louable, il est crucial que ces jeunes soient accompagnés et encadrés pendant cette période. Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants ne perdent pas de vue leurs objectifs scolaires une fois les vacances terminées. L'équilibre entre le travail et



les études est essentiel pour leur avenir, et une vigilance constante est nécessaire pour que ces efforts portent leurs fruits à long terme.

En réalité, ces élèves de Parakou illustrent une remarquable détermination et une prise de conscience de leurs

responsabilités, à la fois envers leur famille et leur avenir éducatif. Le défi est de taille, mais leur engagement inspire et mérite d'être soutenu.



Guérite TV Monde, le leader des Web TV au Bénin

Contact: 00229 97 26 26 71



Serge Noukpo AHOUANSOU sur Guerite TV Monde

Le parcours prometteur du Moele-Bénin et les défis à venir

Amanda E. DACKEY

'nvité dans l'émission «La Position» sur Guerite TV ▲Monde, Serge Noukpo AHOUANSOU, acteur politique et membre actif du parti Moele-Bénin, s'est exprimé sur plusieurs questions d'actualité au Bénin. Selon lui, le bilan du parcours du parti durant les six dernières années est prometteur, notamment au regard des actions d'impact menées en faveur de la jeunesse béninoise, visant sa rééducation à la chose politique et son autonomisation à travers les formations initiées dans le domaine de l'agriculture. Néanmoins, plusieurs défis restent à relever, et des perspectives d'avenir se dessinent.

En ce qui concerne les préparatifs du parti pour les prochaines échéances électorales, il affirme que ces



préparatifs s'inscrivent dans les activités quotidiennes du parti : sensibilisations, échanges au sommet, respect des dates de tenue des rendez-vous statutaires pour consolider l'organisation, ainsi que leur travail de terrain en vue de préparer les élections groupées de 2026, notamment la présidentielle qui sera soutenue par la majorité.

Pour Serge Noukpo AHOUANSOU, le parti Moele-Bénin est un parti à part entière et entièrement à part. Bien qu'appartenant à la mouvance présidentielle, les méthodes politiques diffèrent, ce qui explique pourquoi une fusion avec l'une des deux grandes formations politiques de la mouvance présidentielle n'est pas envisageable.

Il a également partagé ses impressions sur la célébration du 64è anniversaire de l'indépendance du Bénin, saluant la présence de l'opposition et la finesse avec laquelle le Chef de l'État, le Président Patrice Talon, mène les affaires. Selon l'acteur politique, la participation des forces armées du Nigeria et de la Belgique au défilé du 1er août 2024 témoigne de l'innovation apportée chaque année par le Président. Il a également noté l'absence des deux anciens chefs d'État, Nicéphore Soglo et Boni Yayi, une absence qui, selon lui, n'est pas synonyme de boycott.



